

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Pôle Jeunesse engagement et Vie Associative

Affaire suivie par : Adeline GRISETTI
Mail : adeline.grisetti@ac-corse.fr
ce.jeva@ac-corse.fr

Tel: 04.95.29.67.71

Ajaccio, le 29 avril 2022

Appel à projets 2022

Action en lien avec l'Année Européenne de la Jeunesse

Cadre général:

2022 a été proclamée Année Européenne de la Jeunesse (AEJ) dans un contexte marqué par la Présidence Française à l'Union Européenne (PFUE). Ces deux évènements motivent l'initiative portée par la DRAJES de Corse de relancer les dispositifs tels que la mobilité européenne et internationale mais également ceux en lien avec l'engagement citoyen européen des jeunes.

Quatre priorités définissent l'AEJ:

- 1. Mettre en évidence la manière dont les transitions verte et numérique offrent une nouvelle perspective d'avenir et des possibilités de contrer l'impact négatif de la pandémie sur les jeunes.
- 2. Encourager tous les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de possibilités, à devenir des citoyens actifs et engagés et des acteurs du changement.
- 3. Promouvoir les possibilités offertes aux jeunes par les politiques publiques européennes, nationales, régionales et locales, afin de soutenir leur développement personnel, social et professionnel, dans un monde vert, numérique et inclusif.
- 4. Intégrer la politique de jeunesse dans tous les domaines pertinents de la politique de l'UE et encourager la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques.

Le présent appel vise à soutenir des actions concourant à ces objectifs sur le territoire corse.

En plus de ces objectifs, la DRAJES de Corse attache une importance particulière à la mobilité européenne et internationale des jeunes insulaires. L'appel à projet doit permettre de favoriser cette mobilité ainsi que leurs participations actives autour des priorités portées par l'Union Européenne en matière de jeunesse et celles du programme Erasmus+ 2021-2027 afin de renforcer la citoyenneté européenne.

La Corse est une île de la méditerranée, elle offre des opportunités de mobilités vers l'Italie, L'Espagne ou encore les pays du Nord de l'Afrique. Cette position géographique ainsi que les budgets alloués aux programmes européens sont autant de leviers pour soutenir l'engagement des jeunes.

Actions éligibles:

Priorité de la stratégie européenne de jeunesse 2019-2027 prise en compte dans l'appel à projets :

- Soutenir l'engagement et l'autonomie des jeunes,
- Promouvoir l'égalité Femme/Homme et la lutte contre les discriminations,
- Développer la coopération trans-sectorielle dans le domaine éducatif,

- Favoriser la reconnaissance et la valorisation des compétences développées à travers ces expériences,
- Encourager à la participation des jeunes, en particulier ceux ayant moins d'opportunités, au dialogue avec les décideurs.

Priorités du programme Erasmus+ 2021-2027 prise en compte dans l'appel à projets :

- L'inclusion et la diversité,
- Le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les Critères de sélection:

L'appel à projets « Action en lien avec l'Année Européenne de la jeunesse 2022 » est ouvert aux associations, aux collectivités ou aux structures ayant leur siège social ou une antenne en Corse et reconnue d'utilité publique. Aucun agrément spécifique n'est nécessaire.

Le projet à dimension régionale.

Toute forme de projet peut être proposée : conférence, campagne d'information, débat, consultation, formation, concours ou prix, déploiement d'outils, évènement participatif. Les évènements publics sont favorisés, de même que les évènements proposant une visibilité des initiatives des jeunes ou en faveur de la jeunesse. Les actions se dérouleront sur le territoire corse.

Les projets proposés auront pour finalité de pérenniser le processus de mobilité européenne et internationale ou d'engagement citoyen en Corse au regard de la jeunesse insulaire.

Les projets pourront favoriser une dynamique partenariale locale consolidant des actions déjà engagées ou en appui de projets s'inscrivant dans les programmes Service Civique/Erasmus+/Corps européen de solidarité/Office franco-allemand pour la jeunesse/programmes de solidarité internationale.

Les projets pourront participer à une mise en réseau d'acteurs, constituée autour des politiques de jeunesse, d'engagement ou d'accompagnement de projets de jeunes.

Les actions pourront démontrer une capacité à développer des processus d'apprentissage, de transformation sociale.

Les projets soutenus sont développés en 2022. Si l'action se poursuit sur l'année suivante, une demande devra être faite au préalable. L'agenda du projet est obligatoirement précisé dans la demande.

Procédure:

Modalité de dépôt et demande de subvention :

Les dossiers devront être déposés par les structures sur la plateforme « mon compte asso » avant le 10 juin 2022.

Les associations sont priées de bien vouloir signaler ce dépôt par courriel à l'adresse suivante : ce.jeva@ac-corse.fr

Il est nécessaire d'utiliser la dernière version des navigateurs Firefox, Google ou Chrome.

L'organisme présentant le dossier de subvention joindra à sa demande <u>un contrat d'engagement</u> <u>républicain signé</u> (obligatoire).

Créer son compte :

Le lien pour accéder au compte asso est : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login

Un tutoriel décrit en détail la procédure à suivre : https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

❖ Déposer sa demande de subvention :

Cliquez sur « compte asso » puis sur « saisir une subvention » et suivez <u>les cinq étapes de saisie</u>. Pensez à ENREGISTRER votre saisie régulièrement à chaque étape.

Sélectionnez la subvention demandée à l'aide du :

Code: 2971

Libellé: Action en lien avec l'Année Européenne de la Jeunesse - Mobilité

européenne/internationale

❖ Montant de la subvention :

L'enveloppe totale maximale est de 15 000€ Le seuil minimal de subvention par projet est de 2 000€ Le seuil maximal de subvention par projet est de 10 000€

La subvention couvrira au maximum 80% des coûts de chaque projet.

❖ Le calendrier :

- 05/05/2022 : Diffusion de l'appel à projets sur le site « compte asso » ;

10/06/2022 : date limite de dépôt des dossiers ;

- 15/06/2022 : date limite de communication des projets retenus par la DRAJES ;
- 20/06/2022 : date de début du projet.

Bilans et évaluations des actions financières :

Les organismes retenus s'engagent à organiser des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi- action et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

A la fin de l'année 2022, les organismes retenus fourniront **un bilan final des actions** conduites, accompagné d'un **compte rendu budgétaire**.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

Date limite de dépôt des dossiers de demande de subventions est fixée au vendredi 10 juin 2022 à 17h00

Contact

DRAJES

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Mme Adeline **GRISETTI** 04.95.29.67.71 / 06.22.80.20.71 ce.jeva@ac-corse.fr